

# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement

## BULLETIN D'INFORMATION

JANVIER 2014

Cette année nous vous présentons notre bulletin d'information dans un contexte particulier, en effet nous poursuivons notre activité de « suivi » du PLU par une action contentieuse alors que la précampagne des élections municipales s'engage.

Le premier point que nous traiterons sera en conséquence le PLU de Cavalaire, nous ferons ensuite un état des autres dossiers de Cavalaire et du Var les plus significatifs.

### 1 Le PLU de Cavalaire.

Lors de notre Assemblée Générale en août dernier, nous vous informions de nos relations avec la Mairie au sujet du PLU qui avait été validé en juillet 2013 par le Conseil Municipal. Nous avons détaillé nos divergences, en conservant l'espoir d'aboutir à un compromis qui nous éviterait un contentieux. *Compte-rendu de l'Assemblée Générale du CSBC du 8 août 2013 :*

<http://www.cavalaire-environnement.com/article/category/rapports-et-cr-des-ag/>

Depuis ce moment que s'est-il passé ?

- ✓ Nous avons poursuivi notre dialogue en août avec Mme le Maire, nos conditions pour un compromis ont été clairement énoncées : les campings de la Baie et de la Pinède ne devaient pas être urbanisables, l'emplacement réservé à une zone d'activité artisanale dans le camping Roux à Pardigon devait reprendre sa qualification de camping.
- ✓ Nous avons adressé en septembre un recours gracieux argumenté à la Mairie, lequel a été rejeté sans commentaire. Le dialogue n'avait pas abouti, nos efforts avaient été vains, nous entrons dans une phase contentieuse que nous voulions éviter.
- ✓ En décembre nous avons déposé notre requête en annulation devant le Tribunal Administratif.

Maintenant que devons nous entreprendre afin de faire valoir notre volonté de protéger Cavalaire d'une surdensification ?

- ✓ Deux grands projets immobiliers s'inscrivant dans la politique d'urbanisation de la Commune définie par le PLU devraient être lancés dans les mois à venir : le Jas (75 logements), les Canissons (229 logements et un complexe hôtelier avec piscine). Les promoteurs ont été sélectionnés : GOTHAM pour le Jas, PROMOGIM pour les Canissons, et les permis de construire devraient être déposés durant le premier trimestre de 2014.
- ✓ Le Conseil d'Administration du CSBC a considéré que les permis de construire de ces deux projets, instruits dans le cadre d'un PLU entaché d'illégalité, devaient eux-mêmes être considérés comme illégaux. En conséquence, l'association toujours selon la même conviction de maîtrise de l'urbanisation de Cavalaire s'engagera dans une démarche contentieuse contre ces projets.

Nous ne reviendrons pas en détail sur les raisons qui nous ont engagés à entreprendre ces actions en justice contre la politique d'urbanisation de Cavalaire, les explications figurent dans le compte-rendu de notre Assemblée Générale, cependant nous nous devons de vous apporter quelques données complémentaires concernant les possibilités d'urbanisation à court terme sur 4 terrains, que permet le nouveau PLU :

# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement

- ✓ camping des Canissons : 229 logements (cf. projet PROGIM sélectionné par la municipalité),
- ✓ projet du Jas : 75 logements (cf. projet COTHAM sélectionné par la municipalité),
- ✓ camping de la Pinède : 80 logements. (Estimation faite par analogie au projet du Jas),
- ✓ camping de la Baie : 100 logements (cf Rapport de présentation du PLU),
- ✓ les 2 zones AUEa (quartier du Jas et des Rigauds) 15 logements (cf. Rapport de présentation du PLU),

**Soit au total : 499 logements.**

**On constate aisément, que les possibilités de construction proposées par ce PLU sont inacceptables pour une localité comme Cavalaire qui comprend déjà un si grand nombre de logements vides durant au moins 9 mois dans l'année. L'argument auquel nous sommes sensibles, le besoin de logement pour les actifs cavalois, ne peut en aucun cas justifier la possibilité de créer 499 logements.**

Nous nous opposons à un document d'urbanisme mais pas à une équipe municipale, la seule politique vers laquelle le CSBC est engagée est celle dictée par ses statuts : la défense de l'environnement et de la qualité de vie à Cavalaire.

Comme nous l'avons déjà précisé, le CSBC par respect pour ses membres et ses nombreux sympathisants, reste parfaitement neutre dans la campagne électorale municipale à venir.

## **2 Pardigon – Comité de Pilotage, recours indemnitaire Pierre et Vacances**

Le Comité de Pilotage du site de Pardigon a repris son activité selon un protocole attendu.

### **Comité de pilotage du 13 septembre 2013**

Thème abordé : l'archéologie sur le site de Pardigon.

Cette réunion avait pour objectif le lancement d'une opération de réhabilitation des vestiges archéologiques sous l'autorité de spécialistes : la DRAC PACA, (Direction régionale des affaires culturelles) et l'association ARISTIDE FABRE qui a déjà beaucoup travaillé sur le site.

Une première phase incontournable sera de dresser état des lieux, selon une méthodologie faisant appel à des professionnels expérimentés et agréés. Il sera également nécessaire de consolider les connaissances et publications existantes sur le sujet.

Une 2ème phase consistera à définir les axes de valorisation et de protection du site.

Enfin, il conviendra de déterminer quelle dynamique pédagogique mettre en œuvre pour l'ensemble des publics.

Le lancement de projets scientifiques thématiques est possible en intégrant à la réflexion la conservation du site qui doit rester une priorité.

**Conclusion de cette réunion** : le comité de pilotage prend acte ce jour des 3 points suivants : le site est en cours de dégradation, le site présente un intérêt scientifique, le site présente un intérêt pédagogique et touristique.

# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement

## Comité de pilotage du 12/11/2013

Thèmes principaux abordés :

- ✓ Présentation du projet de restauration du cordon dunaire et d'entrée de site : (Philippe DELIAU – ALEP). Un certain travail a été effectué : plantations, pose de ganivelles pour limiter les accès au cordon dunaire à préserver.
- ✓ Avant-projet d'aménagement paysagé du parking situé sur la commune de Cavalaire, au sud de la route départementale, en intégrant la présence des vestiges archéologiques qui affleurent le sol.
- ✓ Valorisation du site Archéologique (progression depuis la réunion du 13 septembre). Pas d'évolution notable sur ce sujet. Les travaux n'ont pas encore été engagés.
- ✓ Présentation du projet de cahier des charges pour l'élaboration d'un plan d'aménagement du site de Pardigon. Ce projet préparé par le Conservatoire du Littoral a été commenté par les intervenants, il devrait être finalisé en début 2014 pour la consultation de bureaux d'études spécialisés.
- ✓ Bilan de la saison culturelle du théâtre des Tragos. Pas d'évolution sensible en comparaison avec les saisons précédentes, néanmoins Emmanuel Seigneux mentionne la difficulté rencontrée pour loger les troupes extérieures à Cavalaire. Des appartements ont été loués à la saison. Conséquences : coût, logistique pour l'entretien, le nettoyage quotidien de ces locations.

Hors réunion, en présence de Mireille Guerrero et d'Emmanuel Seigneux, nous avons compris de la part du représentant du Conservatoire du Littoral, que le transfert de la Compagnie des Tragos au nord du site, à l'arrière de la Résidence de Pardigon, n'était plus un sujet prioritaire, et que la ferme qu'ils occupent pourrait être disponible pour leur activité pendant encore quelques années. Il faut comprendre que cette indication n'a pas un caractère formel.

Comment comprendre ce changement de langage envers la Compagnie des Tragos :

- l'EPF (Etablissement Public Foncier) qui avait en toute illégalité adopté une position intransigeante n'est plus propriétaire de la ferme,
- des changements de personnes sont intervenus au sommet de la hiérarchie du Conservatoire du Littoral,
- la réhabilitation des bâtiments situés à l'arrière de la Résidence de Pardigon, l'édification d'un amphithéâtre de verdure et d'un parking paysagé représentent un coût hors de portée de la municipalité ; le recours indemnitaire Pierre et Vacances évoqué ci-après porte un coup d'arrêt à tout investissement lourd à court terme,
- la présence de la Résidence de Pardigon dont les habitants ne sont pas disposés à supporter les nuisances sonores que pourraient engendrer des activités festives.

**Que conclure ? Situation non pérenne pour nos amis des Tragos, mais bien moins inconfortable qu'il y a quelques mois. Le dialogue doit se poursuivre, chacun doit jouer sa partition pour que les gens de théâtre dépendent de l'énergie, déploient leur talent pour nous distraire, nous cultiver, nous faire rêver, plutôt que pour se battre afin de préserver la possibilité de s'exprimer.**

# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement

Le comité de pilotage poursuivra son activité en 2014, avec certainement un ralentissement au premier trimestre, induit par les élections municipales.

## **Recours indemnitaire Pierre et Vacances :**

En première instance (Tribunal Administratif) l'indemnité à la charge de la commune est de 3 millions d'Euros.

La commune a fait appel mais celui-ci n'étant pas suspensif, la somme due doit être réglée L'objectif est de pouvoir étaler le paiement sur une durée de 5 ans. La décision est soumise à l'accord du ministère du budget et des collectivités territoriales. La décision est attendue en début 2014.

Dans l'hypothèse où l'étalement de la dette serait accepté, un remboursement de 600.000 € par an sur 5 ans pourrait être absorbé par le budget communal, sans avoir à déployer des efforts insurmontables. Mais dans le cas où la municipalité aurait à rembourser 3.000.000€, sans pouvoir emprunter, ce type de dépense s'inscrivant dans la partie fonctionnement du budget, il faudrait s'attendre à des mesures drastiques : pas d'investissement et hausse des impôts locaux pendant quelques années.

## **3 Maison Foncin, territoires du Conservatoire sur la commune.**

Résumé de la réunion du 12 novembre qui se tient désormais tous les deux ans.

Il convient de retenir que pour permettre l'accès au public à la maison Foncin il reste à réaliser:

- ✓ installation des réseaux : eau, électricité et télécommunication à l'intérieur de la maison,
- ✓ aire de stationnement et d'accueil au bâtiment de l'UTOM,
- ✓ remise en état et balisage des voies d'accès à la maison,
- ✓ installation d'une citerne additionnelle anti-incendie,
- ✓ obtention d'une dérogation d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Ouverture possible en 2015, si les fonds nécessaires à l'achèvement des travaux cités ci-dessus sont réunis.

## **4 Dossier Mairie de CAVALAIRE / SOCOGIM (Projet immobilier de 2007 sur le parking du stade)**

La Cours d'Appel de Marseille s'est prononcée le 30 septembre, pour l'annulation du jugement du Tribunal Administratif qui condamnait la Commune de Cavalaire à verser à SOCOGIM la somme de 2.489.217 €

L'enjeu nous laisse à penser que la société SOCOGIM ne s'est pas satisfaite pas de cette situation, et a introduit une requête devant le Conseil d'Etat, auquel cas le dossier ne serait pas clos. Nous attendons que la Mairie lève ce doute, pour mémoire la date limite du dépôt de cette requête était le 30 novembre 2013.

## **5 L'aérodrome de La Môle.**

Lors de notre Assemblée Générale au mois d'août dernier nous apprenions que la société A.C.A. (*Aéroport Côte d'Azur*) venait d'acquérir l'aérodrome de La Môle.

Depuis ce moment, le nouveau propriétaire a effectué plusieurs déclarations qui pourraient laisser à penser que nous nous dirigeons vers une situation d'apaisement : « *Nous ne le rallongerons pas d'un*

# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement

*mètre de goudron* », ce message mérite d'être clarifié. C'est ce que nous propose l'association locale ADVLM (Association de Défense du site naturel de la Vallée de La Môle et des riverains de l'aérodrome).

## « Aéroport du Golfe de St-Tropez »

### La position des Associations de protection de l'Environnement

Durant cinq ans, la contestation de notre mouvement a contribué à faire échouer le projet "*Mise en sécurité de la totalité de la piste de l'Aéroport de La Môle*" qui prévoyait le détournement de la rivière La Môle.

L'objectif, poursuivi et dissimulé, était d'augmenter la longueur utilisable de la piste et le développement du trafic des avions lourds (plus de 5,7 tonnes et plus de 10 places) très limité depuis l'Arrêté ministériel (Bernard PONS) de Mai 1997.

Le vendredi 22 novembre dernier, le Président des Aéroports de la Côte d'Azur – A.C.A, le Directeur de l'aéroport du Golfe de Saint-Tropez, et le Président de l'UPV, (Union Patronale du Var) conviaient les Chefs d'entreprise de la région à la « *Présentation des activités de l'aéroport et de son développement économique et structurant* » (Var Matin 23 nov 2013)

Malgré les très fortes oppositions exprimées et l'avis défavorable lors de l'Enquête publique de février 2012, le nouvel actionnaire – A.C.A – a préféré parler de « *développement économique* » avec les Chefs d'entreprises, plutôt que de rassurer les représentants de la population concernée : les Élus et les responsables des Associations de protection de l'Environnement et de riverains.

Le Maire de La Môle, dans l'article de Var Matin StTropez du 4 décembre dernier, s'est étonné de l'attitude des nouveaux dirigeants envers les habitants et les Élus. La position qu'il exprime nous paraît très pertinente.

L'engagement du Président, Dominique THILLAUD « *nous ne rallongerons pas d'un mètre de goudron ... (la piste actuelle)* » n'apporte aucune garantie, car les dirigeants ajoutent par ailleurs « *qu'il y aura plus d'avions si l'activité du Golfe de Saint-Tropez s'étend ...* »

Les Associations de protection de l'Environnement assurent **que les dirigeants actuels n'ont pas renoncé à l'objectif d'utiliser la totalité de la bande goudronnée existante qui mesure 1278 mètres. Les extrémités de cette bande (à l'Est et à l'Ouest) sont actuellement neutralisées pour garantir la sécurité en raison de la présence de la rivière La Môle : la longueur actuelle de la piste utilisable homologuée est de 1180 mètres.**

Depuis mai 1997, plusieurs types d'avions ne peuvent pas utiliser la piste de La Mole en raison des restrictions de longueur de la piste à 1180 mètres.

L'objectif d'utiliser la longueur totale existante de 1278 mètres permettrait de recevoir de nouveaux avions plus importants – interdits à ce jour par les limitations de la piste.

A court ou moyen terme nous devons nous opposer aux objectifs des nouveaux dirigeants, car :

- **augmenter la longueur de la piste utilisable de 1180m à 1278m aura automatiquement comme conséquences : une dégradation importante de l'Environnement - plus d'avions lourds - plus de nuisances - plus de pollution.**

# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement

L'impact économique généré par l'activité du transport aérien et développé dans les déclarations des dirigeants d'A.C.A, ne saurait justifier la dégradation de la qualité de vie de toutes Celles et Ceux qui vivent dans le Golfe de Saint-Tropez et à proximité de cet équipement.

Si les nouveaux dirigeants « *souhaitent instaurer un dialogue et une concertation avec les riverains* » nous leur suggérons d'œuvrer pour que la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de La Môle ( CCE ) soit réunie au plus tôt (notre mouvement sollicite à cet effet, Mr le Préfet depuis 2 ans) afin de débattre des objectifs réels de la politique de développement de cet équipement, des impératifs liés à la sécurité du trafic aérien et des souhaits de la population très concernée.

Les élections municipales prochaines nous donneront l'occasion de participer aux débats et d'exprimer avec force notre opposition à toute augmentation du trafic, des nuisances et de la pollution dans la Vallée de La Môle.

## 6 Traitement des déchets ménagers dans le Var

**Le 1<sup>er</sup> octobre 2013**, nous avons participé à une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets non Dangereux pour le Var.

Cette réunion était présidée par Monsieur François Cavallier, Vice Président du Conseil Général, responsable de la commission environnement, en présence de Monsieur le Préfet du Var Laurent Cayrel. Se tenant 15 mois après celle du 6 juin 2012, à peu près avec les mêmes interlocuteurs, son ordre du jour conventionnel ne montrait pas de volonté ferme de sortir d'une résignation pour l'enfouissement ou l'incinération suivi principalement d'enfouissement des déchets.

Mais la situation a d'abord été plutôt correctement exposée par M. Cavallier, complétée par M. Cayrel affichant une vision plus dynamique et moins subie que jusqu'à présent et une volonté d'aboutir à des résultats cohérents avec une réglementation de plus en plus précise et sévère.

La situation des Installations de traitement (ISDND) est alarmante. Celle de Bagnols-en-Forêt est fermée depuis octobre 2011. Au Cannet-des Maures, le Balançon devrait être fermé dans les mois à venir ; Pierrefeu-Roumagayrol devrait être saturé dans deux ou trois ans, et l'incinérateur de Toulon-Lagoubbran devra subir un entretien qui le rendra inopérant durant plusieurs mois. Tous les clignotants qui étaient au rouge depuis quelques années sont passés à l'écarlate a conclu le Maire du Cannet-des-Maures, Jean-Luc Longour.

Ce qui a évolué depuis juin 2012 : un bureau d'études « Service Public 2000 » a été mandaté pour conduire une étude concernant le traitement des déchets ménagers et assimilés du département du Var avec l'objectif de réduire au mieux les déchets ultimes qui devront être enfoui (20% de la collecte), par les moyens mécanos biologiques et chimiques expérimentés.

Le travail de ce bureau d'études sera caractérisé par :

- ✓ La préservation de l'environnement
- ✓ Le consensus des entités concernées
- ✓ La sécurisation administrative
- ✓ L'économie des deniers publics

Les grandes étapes du déroulement du projet :

- ✓ Organisation du travail de la Commission Consultative
- ✓ Diagnostic

# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement

- ✓ Définition des contraintes – Orientations – Objectifs.
- ✓ Proposition d'un scénario, septembre 2014.
- ✓ Approfondissement du scénario retenu, et finalisation du projet, décembre 2014.
- ✓ Consultations administratives, approbation par enquête publique, courant 2015.
- ✓ Finalisation de ce projet par la réalisation des installations de traitement, 2019-2020.

Dans le jeu des questions (d'ailleurs sans réponse claire) on note :

- ✓ Que fait-on pour une mise en œuvre plus rapide du projet ?
- ✓ Que fait-on pour atteindre 2020 ? Exporter hors du département à coût très élevé ?
- ✓ Où localiser de nouvelles installations de traitement et d'enfouissement ?
- ✓ Que fait-on pour améliorer le tri sélectif afin de limiter la masse de déchets à traiter ?
- ✓ Que fait-on pour réduire le suremballage ?

La séance a été clôturée par une motion qui conduira à la création d'un syndicat départemental de traitement des déchets regroupant ceux existants et la perspective de la prochaine rencontre prévue le 17 décembre.

Notre conclusion :

Le Plan précédent est toujours applicable mais n'a jamais été adapté en fonction du durcissement de la réglementation. Comme il était prévisible, l'immobilisme des Elus et de l'Administration de tutelle a montré une incapacité pour trouver les meilleures solutions indispensables. La Commission a commencé à travailler avec une lenteur insouciance, l'aide d'un bureau d'étude et une approche technocratique inadaptée à l'efficacité qui s'impose dans le contexte d'urgence actuel. Il nous a semblé que le Président de la Commission départementale et le Préfet du Var ont maintenant une vision cohérente commune qui reste à développer, avec une terminologie claire sans que les contribuables ne risquent de subir les conséquences économiques engendrées par un changement radical de la situation auquel nous pourrions être contraints, mais au contraire en bénéficier. Dans ces conditions, les associations de défense de l'environnement sont disposées à jouer un rôle moteur dans la réflexion et à rapidement étudier et faire des propositions concrètes permettant de cesser une pratique continue d'expédients sans logique sérieuse, parfois sanctionnés par les tribunaux tant administratifs que civils, ce qui a accéléré l'aboutissement en « cul de sac » hélas constaté.

**Le 17 décembre 2013**, une seconde réunion s'est tenue en préfecture en présence des mêmes acteurs, avec à l'ordre du jour la présentation par le bureau d'études « Service Public 2000 » du diagnostic basé sur des données de 2010-2012.

Par diagnostic, il faut entendre : bilan de la production des déchets ménagers dans le Var.

Quelques chiffres :

- ✓ 1 million d'habitants concernés,
- ✓ 152 communes et 168 habitants au km<sup>2</sup>,
- ✓ 59 EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale),
- ✓ 79 installations de déchetteries ; on note, environ une déchetterie pour deux communes,
- ✓ 961.000 tonnes de déchets ménagers et assimilés traités par an :
  - 41% éliminés par enfouissement,
  - 22% traités en valorisation énergétique,
  - 10% traités en valorisation organique (compostage),
  - 24% transformés en matériaux réutilisables,

# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement

- 2% incinérés.
- ✓ la collecte génère 1367 emplois,
- ✓ le traitement, 1739 emplois ,
- ✓ coût du traitement lorsqu'il y a valorisation : 153 €/ tonne,
- ✓ coût de l'incinération : 109 €/ tonne ,
- ✓ coût de l'enfouissement : 73 €/ tonne.

La fin de cette réunion a été l'objet d'un long débat sur la nécessité de créer un syndicat départemental pour la gestion du traitement des déchets. La conclusion est incertaine.

**Nous constatons un défaut de méthodologie et de productivité de cette commission. En effet, l'absence de documentation attachée à la convocation représente une lacune regrettable. Le déplacement de cinquante personnes à la préfecture pour assister à la présentation d'un diaporama concernant des données à peu près connues de tous, qui aurait pu être transmis par courrier électronique, constitue un déploiement d'énergie inutile. Par contre, un vrai diagnostic mettant en évidence les lacunes, les difficultés actuelles et à venir aurait permis un bon éclairage en vue d'un vrai débat sur les solutions à mettre en œuvre.**

Une prochaine réunion devrait se tenir le 8 avril, après les élections municipales, avec pour ordre du jour : retour d'expérience des collectivités, point sur les tarifications, définition des contraintes, orientations, objectifs.

**Le 17 octobre 2013**, FNE PACA (nouveau sigle pour URVN) a organisé une réunion de préfiguration du réseau déchets pour la région PACA

Jusqu'alors FNE PACA, par manque de temps et de moyens ne s'était pas investie dans le domaine du traitement des déchets, mais la demande des associations de défense de l'environnement devenant tellement pressante, et la situation tellement critique, la fédération a décidé de se mobiliser en créant un réseau déchets.

Le but:

*« Fonctionner en réseau permettra de renforcer notre capacité d'expertise, de mettre en commun des moyens et de la réflexion afin de nous rendre plus forts !*

*Dans l'objectif de faire bouger les choses, d'interpeller les pouvoirs publics, d'arriver à relayer nos idées auprès du grand public, des décideurs, des autres associations et d'être plus percutant dans nos actions. L'objectif au niveau du réseau déchets sera d'avoir des argumentaires, et d'être performant et force de proposition auprès des élus, des acteurs économiques et du grand public.*

Ce réseau comprendra des représentants de diverses associations concernées et motivées par la question cruciale du traitement des déchets dans la région. Un comité de pilotage sera créé pour décider et mettre en œuvre les actions nécessaires au traitement de cette thématique « déchets ».

Compte-rendu complet de cette réunion sur le site du CSBC : <http://www.cavalaire-environnement.com/article/wp-content/uploads/2014/01/CR-reunion-prefiguration-reseau-dechet-171013-vf-2.pdf>

## 7 Les Combes-Jauffret

Pour mémoire, la commune de Ramatuelle avait initié en 2005, avec le concours de l'EPF (Etablissement Public Foncier) le projet d'un hameau de 135 logements mixtes, qui s'était réduit à 110 afin de limiter l'emprise sur un territoire protégé, EBC (Espace Boisé Classé), aujourd'hui 2,6 ha.

# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE

Association loi 1901 à vocation de défense de l'environnement

L'association locale, Vivre dans la Presqu'île de Saint-Tropez, supportée par l'UDVN83, s'était opposée par un recours au Tribunal Administratif, à la réalisation de ce programme de construction, en s'appuyant entre autres sur la loi littoral, la présence d'espèces animales et végétales protégées (par exemple tortues d'Herman et Isoètes de Durieu, petites fougères).

Le Rapporteur Public, à l'audience du 20 décembre, devant le Tribunal Administratif de Toulon, a déclaré irrecevable la requête des associations Vivre dans la presqu'île de Saint-Tropez et UDVN 83, à l'encontre de l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2011, portant déclaration d'utilité publique du projet de hameau des Combes Jauffret et mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols de Ramatuelle.

Le jugement du Tribunal Administratif qui sera connu sous quelques jours sera vraisemblablement conforme à l'avis du Rapporteur Public, on peut en conséquence considérer que cette première phase du conflit est perdue.

Vivre dans la presqu'île de Saint-Tropez décidera probablement de faire appel, dans ce cas l'UDVN83 soutiendra en intervention cette procédure en Cours Administrative d'Appel de Marseille.